

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Désignation d'un maitre d'œuvre pour la création d'un espace "Billetterie Commune » dédié aux Bateliers Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : | | |
|

**Mercredi 12 Novembre 2025 à 16h00**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Désignation d'un maitre d'œuvre pour la création d'un espace "Billetterie Commune" dédié aux Bateliers Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Marché public |
|  | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Négociation** | Avec |
|  | **Visite sur site** | Visite facultative |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc210735829)

[1.1 - Objet 4](#_Toc210735830)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc210735831)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc210735832)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc210735833)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc210735834)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc210735835)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc210735836)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc210735837)

[2.3 - Variantes 4](#_Toc210735838)

[3 - Les intervenants 4](#_Toc210735839)

[3.1 - Conduite d'opération 4](#_Toc210735840)

[3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5](#_Toc210735841)

[3.3 - Contrôle technique 5](#_Toc210735842)

[3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5](#_Toc210735843)

[4 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc210735844)

[4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc210735845)

[4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité 5](#_Toc210735846)

[5 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc210735847)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc210735848)

[6.1 - Documents à produire 6](#_Toc210735849)

[6.2 - Visites sur site 8](#_Toc210735850)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc210735851)

[7.1 - Transmission électronique 8](#_Toc210735852)

[7.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc210735853)

[8 - Examen des candidatures et des offres 9](#_Toc210735854)

[8.1 - Sélection des candidatures 9](#_Toc210735855)

[8.2 - Attribution des marchés 9](#_Toc210735856)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 11](#_Toc210735857)

[9 - Récompenses 11](#_Toc210735858)

[10 - Renseignements complémentaires 11](#_Toc210735859)

[10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11](#_Toc210735860)

[10.2 - Procédures de recours 11](#_Toc210735861)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Désignation d'un maitre d'œuvre pour la création d'un espace "Billetterie Commune" dédié aux Bateliers Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi**

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 71300000-0 | Service d’architecture |
| 71300000-1 | Services d'ingénierie |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement **l’architecte doit être le mandataire de l’équipe de maitrise d’œuvre.**

Le candidat devra disposer dans son équipe des compétences minimales suivantes :

* Un Architecte
* Un BET structure
* Un ou des bureaux d’études spécialisés dans le domaine électricité en courants forts et en courants faibles
* Compétences en numérique et digitalisation (Bornes interactives de billettiques)
* Compétences thermiques
* Un paysagiste

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maitre d’œuvre.

## 3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

## 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- Le programme de l'opération et ses annexes

- Dossier « Annexes »

- La déclaration de sous traitance (DC4)

- DC1

- DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l’adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica>.

**Nota :** Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (<http://www.cci.corsica>) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu’en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi **nous vous conseillons** de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Lettre de candidature (DC1) ou DUME |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Déclaration du candidat (DC2) ou DUME |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les études objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |
| --- |
| Libellés |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) |
| Une offre financière pour chaque élément de mission |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et notamment :  **1/ Qualité d’expression architecturale et environnementale et adéquation avec les attentes de la maitrise d’ouvrage :**   * Compréhension et prise en compte des spécificités du projet et de ses contraintes * La qualité de la réponse architecturale sera appréciée au regard de la relation sur site, de son esthétique générale, de ses qualités d’usage * L’adéquation au programme en termes notamment de maitrise des dimensionnements, de qualité d’organisation et de respect des attentes fonctionnelles et techniques * La qualité de l’approche environnementale appréciée au regard de la démarche environnementale d’ensemble du projet du point de vue de son approche architecturale et dans ses dimensions techniques   **2/ Compétences réglementaires et techniques, outils et méthodes mis en œuvre, planification des grandes phases du projet** :   * Compétences et expériences des intervenants nommément désignés compte tenu de l’objet du marché au regard de leurs références similaires * Projets similaires, retour d’expérience, contraintes d’utilisation adaptées aux modes d’exploitation et à la configuration des lieux * Expertise technique : description des solutions techniques proposées pour répondre aux enjeux du projet par rapport au site * Dispositions prises par le candidat pour assurer la qualité de la mission de MOE en phase d’études, de travaux, de réception, de GPA * Mesures proposées par le candidat pour justifier du respect des délais du marché, notamment de remise des livrables * Identifications des principaux risques (techniques, réglementaires, organisationnels) et mesures de mitigation proposées.   **3/ Moyens humains et techniques des équipes :**   * Description de l’organisation interne du candidat ou du groupement * CVs de l’encadrement affecté à l’opération * Qualification du personnel affecté à l’opération * Organigramme nominatif de l’équipe proposée présentant l’organisation et le fonctionnement interne du candidat ou du groupement * Logiciels employés pour les redus et modélisations   **4/ Planning :**   * Planning (de conception, réalisation et travaux) et moyens proposés pour respecter les délais du cahier des charges et du programme technique et fonctionnel * Décomposition des sous chapitres par thème et par partie d’études |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site peut être effectuée sur prise de rendez-vous auprès de Madame Pascale PARAVISINI 06.15.92.97.68. **La visite de site est facultative, cependant elle est fortement conseillée**.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cci.corsica>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Direction de la stratégie des grands projets et de la Commande Publique**

**Quai l'Herminier - CS 30253**

**20179 Ajaccio Cedex 01**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Valeur technique | 70.0 |
| 2-Prix des prestations | 30.0 |

**1/ Critère Valeur Technique noté sur 70 points :**

L’examen de ce critère se faisant sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat dans son offre **les sous critères ainsi que les notations sont indiquées ci-dessous**.

**1/ Qualité d’expression architecturale et environnementale et adéquation avec les attentes de la maitrise d’ouvrage : 20 points**

* Compréhension et prise en compte des spécificités du projet et de ses contraintes
* La qualité de la réponse architecturale sera appréciée au regard de la relation sur site, de son esthétique générale, de ses qualités d’usage
* L’adéquation au programme en termes notamment de maitrise des dimensionnements, de qualité d’organisation et de respect des attentes fonctionnelles et techniques
* La qualité de l’approche environnementale appréciée au regard de la démarche environnementale d’ensemble du projet du point de vue de son approche architecturale et dans ses dimensions techniques

**2/ Compétences réglementaires et techniques, outils et méthodes mis en œuvre, planification des grandes phases du projet** : **20 points**

* Compétences et expériences des intervenants nommément désignés compte tenu de l’objet du marché au regard de leurs références similaires
* Projets similaires, retour d’expérience, contraintes d’utilisation adaptées aux modes d’exploitation et à la configuration des lieux
* Expertise technique : description des solutions techniques proposées pour répondre aux enjeux du projet par rapport au site
* Dispositions prises par le candidat pour assurer la qualité de la mission de MOE en phase d’études, de travaux, de réception, de GPA
* Mesures proposées par le candidat pour justifier du respect des délais du marché, notamment de remise des livrables
* Identifications des principaux risques (techniques, réglementaires, organisationnels) et mesures de mitigation proposées.

**3/ Moyens humains et techniques des équipes : 20 points**

* Description de l’organisation interne du candidat ou du groupement
* CVs de l’encadrement affecté à l’opération
* Qualification du personnel affecté à l’opération
* Organigramme nominatif de l’équipe proposée présentant l’organisation et le fonctionnement interne du candidat ou du groupement
* Logiciels employés pour les redus et modélisations

**4/ Planning : 10 points**

* Planning (de conception, réalisation et travaux) et moyens proposés pour respecter les délais du cahier des charges et du programme technique et fonctionnel
* Décomposition des sous chapitres par thème et par partie d’études

Chaque sous critère est affecté du coefficient de pondération suivant :

* 0 : renseignement non fourni
* 25 % de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, peu d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.
* 50 % de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, suffisamment d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.
* 75 % de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.
* 100 % de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs supérieurs à l’attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

La note valeur technique sera égale à la somme des sous critères affectés des coefficients de ponderation

**Nota : Il est vivement conseillé aux candidats de présenter leur mémoire technique selon un plan conforme aux différents critères de notation.**

**2/ Critère prix des prestations noté sur 30 points :**

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base de la DPGF, l’offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l’écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle, décomposée en sous-critères, pour un total de 50 points :

Formule de notation du critère de prix :

P0 = Prix de l’offre la moins disante

Px = Prix de l’offre jugée

Note de l’offre jugée = 30\* P0/Px

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Ainsi, **la note globale notée sur 100 points** correspondra à la somme des notes valeur technique (sur 70 points), prix des prestations (sur 30 points).

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats les mieux classés au regard des critères énoncés ci-dessus dans la limite des 3 premiers classés.

Ces derniers recevront un courrier, précisant les modalités de négociation pour la négociation par voie dématérialisée et devront remettre leur réponse sur la plateforme de dématérialisation.

La négociation pourra porter sur :

• Le mémoire technique

• Le prix

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne pourront être de nature à avantager certains d'entre eux.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

**Le pouvoir adjudicateur par application des dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

# 9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

# 10 - Renseignements complémentaires

## 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.cci.corsica>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06